

CLASSIFICATION DES ÉCARTS DE CONDUITES

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<i>Comportements qui nuisent personnellement à l'élève</i>	<i>Comportements qui nuisent aux autres ou à leurs apprentissages</i>	<i>Comportements qui nuisent à l'ordre en général</i>	<i>Comportements qui blessent ou illégaux</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ N'a pas son matériel ▪ Brise son matériel scolaire ▪ N'est pas assis à sa place ▪ Ne suit pas les consignes ▪ Se plaint / argumente ▪ Joue avec des objets inappropriés ▪ Ne complète pas ses travaux ▪ Ne fait pas ses devoirs ▪ N'écoute pas la personne qui parle ▪ Ne s'assoit pas correctement ▪ N'assume pas ses responsabilités ▪ Refuse de travailler ▪ N'utilise pas un appareil électronique selon la procédure établie ▪ Brise son matériel ▪ Triche (plagiat) ▪ Flâne ▪ Collation inappropriée ▪ Parle au mauvais moment 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se plaint / argumente devant le groupe ▪ Encourage les mauvais comportements ▪ Parle à des moments inappropriés ▪ Brise le matériel scolaire ▪ Dérange les autres ▪ Fait des bruits inappropriés ▪ Provoque ▪ Ment ▪ Se déplace sans autorisation ▪ N'est pas à sa place et empêche les autres d'apprendre ▪ Ignore constamment les consignes ▪ Exclut les autres ▪ Refuse de coopérer ▪ Retards ▪ Ne circule pas en rang 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répond avec impolitesse à l'adulte ▪ Lance des objets ▪ Provoque les autres ou s'adresse à eux avec impolitesse ▪ Fait des crises de colère ▪ Crache sur les autres ▪ Blasphème ▪ Adopte des comportements violents non planifié et non organisé (ex. : bouscule, pousse, fait trébucher, coup de pied ou de poing) ▪ S'oppose systématiquement aux demandes de l'adulte ▪ Se lève debout sur les meubles ▪ Lance un meuble/une chaise ▪ Sort des limites de l'école ▪ A une attitude impolie face à l'adulte ▪ Court et crier dans les corridors ▪ Se tiraille 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fait toute action qui blesse physiquement de façon planifiée et organisée ▪ Manque de respect grave à l'adulte ▪ Vole ou brise la propriété d'autrui ▪ Se bagarre ▪ Consommation, possession ou vente de drogues et alcool ▪ Est en possession d'objet dangereux ▪ Menace de blesser quelqu'un ou d'endommager le matériel ▪ Intimidation (protocole) ▪ Vandalisme ▪ Menaces de mort ou de voies de faits ▪ Fume sur le terrain de l'école, vaporeuse ▪ Tient des propos racistes ▪ Fugue de l'école ▪ Lance des objets en blessant
<p>IMPORTANT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la situation est jugée nécessaire un soutien conseil peut être demandé (TES, psychologue, orthophoniste, direction) • Si la situation est persistante, il est important de référer à l'équipe multidisciplinaire de l'école 			

EXEMPLES DE MESURES D'AIDE À L'ÉLÈVE

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<p><i>Comportements qui nuisent personnellement à l'élève</i></p> <p>*Géré par l'enseignant –Gestion classe</p>	<p><i>Comportements qui nuisent aux autres ou à leurs apprentissages</i></p> <p>*Géré par l'enseignant –Rôle-conseil TES</p>	<p><i>Comportements qui nuisent à l'ordre en général</i></p> <p>*Géré en équipe par l'enseignant, le TES et SDG</p>	<p><i>Comportements qui blessent ou illégaux</i></p> <p>*Géré par la direction et le TES en étroite collaboration avec l'enseignant</p>
<p>Les interventions <u>peuvent</u> être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel du comportement attendu ▪ Modelage ▪ Intensification des pratiques guidées ▪ Renforcement du bon comportement ▪ Établir un contact visuel ▪ Proximité ▪ Discussion : Demeurer neutre, prendre le temps d'écouter, débit lent, vérifier la compréhension de l'enfant ▪ Avertissement verbal (disque rayé, choix dirigé, consigne unique, claire et courte) ▪ Intervention éducative : Refléter l'émotion, rappeler la règle et accompagner, diriger le comportement attendu ▪ Adapter la tâche (temps / outils, diminution de la charge jumelage) ▪ Temps de réflexion en dehors de la classe (5 minutes) ▪ Donner des choix à l'élève ▪ Ignorance intentionnelle jumelé à un renforcement du bon comportement ▪ En prévention, envoyer l'élève prendre une marche pour décompresser 	<p>Les interventions <u>peuvent</u> être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les interventions du niveau 1 ▪ Discussion entre enseignante et TES (informer, comprendre, prévenir) ▪ Analyse fonctionnelle ▪ Information aux parents ▪ Élaboration et /ou révision du plan d'action 	<p>Les interventions <u>peuvent</u> être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les interventions des niveaux 1 et 2 ▪ Rencontre (enseignant, TES, Éducatrice SDG si nécessaire, direction) ▪ Appui externe (travailleur social, CIUSS-QN, service éducatifs) ▪ Révison du plan d'action ou valider le besoin d'un plan d'intervention avec le TES et la direction ▪ Application du protocole de violence et d'intimidation, s'il y a lieu 	<p>Les interventions <u>peuvent</u> être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les interventions des niveaux 1,2 et 3 ▪ Fiche manquement majeur* ▪ Faire un plan d'intervention ou révision ▪ Appui externe (policier, CIUSSS, DPJ) ▪ Rencontre avec la direction, le parent, l'élève, les membres du personnel concernés ▪ Référence à un service (classe ou programme spécialisé) ▪ Application du protocole pour contre l'intimidation et la violence ▪ Plan de service intégré individualisé (PSII) <p>*L'évaluation du manquement majeur est faite en concertation entre la direction et les intervenants de l'école. L'évaluation tient compte de la gravité du geste. La fiche est remise par la direction, son substitut ou par délégation.</p>
<p>Les conséquences <u>possibles</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avertissement verbal ▪ Retrait dans la classe ▪ Geste réparateur ▪ Fiche de réflexion ▪ Conséquence logique en lien avec le comportement ▪ Reprise de temps 	<p>Les conséquences <u>possibles</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les conséquences du niveau 1 ▪ Discussion lors d'une récréation ▪ Récréation guidée et modelage ▪ Feuille de route ▪ Classe d'accueil 	<p>Les conséquences <u>possibles</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les conséquences des niveaux 1 et 2 ▪ Retrait de sa classe avec travail supervisé (classe d'accueil) ▪ Mesures particulières 	<p>Les conséquences <u>possibles</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les conséquences du niveau 1,2 et 3 ▪ Suspension interne ou externe ▪ Modalités de scolarisation à déterminer
<p>Suivi aux parents: au besoin</p>	<p>Suivi aux parents: Fortement recommandé (Nommer les interventions effectuées) Appel téléphonique ou courriel</p>	<p>Suivi aux parents: Obligatoire (appel téléphonique)</p>	<p>Suivi aux parents: Obligatoire Appel fait par la direction, par le substitut ou par délégation</p>